



Contribution du Comité consultatif national d'éthique (CCNE) à la réflexion dans le contexte de la 21^{ème} conférence sur les changements climatiques (COP21)

Repenser la place de l'humanité dans la nature.

La multiplication des événements météorologiques et climatiques extrêmes fait prendre conscience des changements de l'environnement à l'échelle planétaire et de leurs liens avec les activités humaines.

Mais cette prise de conscience demeure le plus souvent focalisée sur le seul changement climatique, sans prendre en compte l'ensemble des conséquences négatives des dégradations de l'environnement sur les conditions de vie, les inégalités sociales et la santé humaine.

Au-delà du changement climatique, une crise écologique globale

1- Le changement climatique est à la fois une menace grave pour l'humanité et l'un des symptômes, parmi d'autres, des dégradations de notre environnement induites par les activités humaines.

La liste de ces dégradations est longue et révèle des imbrications étroites et complexes entre des phénomènes aussi divers que l'épuisement des ressources naturelles non renouvelables et des sols, la diminution des surfaces agricoles, l'absence de maîtrise du développement urbain et ses conséquences, l'épuisement des ressources aquatiques, l'acidification des océans, la pollution de l'air, des sols, des nappes phréatiques et des mers, la déforestation, l'émergence de nouvelles maladies, l'érosion des écosystèmes et de la biodiversité¹.

2- La crise écologique a des conséquences dramatiques sur la vie et la santé humaine.

L'OMS indique que la pollution de l'air provoque à elle seule la mort prématurée de 8 millions de personnes par an dans le monde. La moitié de ces décès est liée à la pollution de l'air extérieur, et l'autre moitié, principalement dans les pays pauvres, à la pollution de l'air à l'intérieur des habitations, causée par l'utilisation d'énergies fossiles pour les usages domestiques².

Depuis une soixantaine d'années, les maladies émergentes humaines transmissibles sont, en grande majorité, d'origine animale ou disséminées par des animaux en lien direct avec des activités ou des altérations de l'environnement d'origine humaine.

¹ L'érosion de la biodiversité, voire l'émergence de nouvelles maladies, sont souvent perçues comme des conséquences des changements climatiques, alors que les phénomènes et les liens de causalité sont plus complexes. Si l'érosion de la biodiversité est aggravée par certains changements climatiques, elle est aussi, dans de nombreux cas, une conséquence directe de prélèvements tels que la surpêche ou l'exploitation forestière, d'aménagements comme la déforestation à des fins agricoles ou l'urbanisation, et d'usages d'une multitude de molécules perturbant les processus vitaux (herbicides, antibiotiques, nitrates, phosphates, perturbateurs endocriniens,...). De plus, la perte d'une partie de la biodiversité peut elle-même accentuer les changements climatiques : ainsi, alors que les forêts fixent annuellement des milliards de tonnes de carbone, la déforestation peut réduire ce processus naturel.

² En France, un rapport d'une commission d'enquête du Sénat, rendu public en Juillet 2015 estime que la pollution atmosphérique cause la mort prématurée de plus de 40 000 personnes par an. En termes économiques, dans le monde, une étude publiée par des chercheurs du FMI évalue le coût économique des morts prématurées, des maladies et des dégâts environnementaux par l'utilisation des énergies fossiles, à 4 900 milliards de dollars, un coût supérieur au total des dépenses publiques annuelles de santé dans le monde.

3- La crise écologique accroît les inégalités.

La crise écologique ne frappe pas l'ensemble de l'humanité de façon uniforme. Ce sont les plus vulnérables, les plus pauvres, qu'il s'agisse des pays dans leur intégralité ou de certaines populations au sein de ces pays, qui sont les plus exposés, à commencer par les femmes et les enfants³.

Les dégradations de la nature et l'augmentation de la population mondiale accroissent la paupérisation des populations déjà pauvres et les rendent plus vulnérables aux catastrophes écologiques, aux conflits, aux crises économiques et sanitaires. Et, aux drames causés par les déplacements de populations provoqués par les conflits, s'ajoutent désormais les drames causés par les migrations liées aux perturbations écologiques majeures.

Une exigence de responsabilité et de solidarité

Les avancées des connaissances apportent des preuves de l'interdépendance entre les éléments constituant l'écosystème planétaire. C'est cette interdépendance qui conduit le CCNE à souligner, à l'occasion de la COP21, une exigence de solidarité et un devoir de responsabilité.

1- Recherche scientifique et applications technologiques, économiques et sociales.

La recherche est indispensable. La dimension systémique des altérations écologiques nécessite de développer la recherche publique pour mieux appréhender les changements d'échelle actuels, en termes de fréquence et d'ampleur des phénomènes. Il ne s'agit plus seulement d'asseoir le développement de l'humanité sur une maîtrise et une ingénierie accrues de la nature, mais de mieux en comprendre les dynamiques évolutives, notamment les capacités de régénération, de résilience et d'adaptation, pour substituer aux notions de maîtrise et d'exploitation la notion de synergie.

Questionner les usages des applications de la recherche et plus largement de l'ingénierie liée aux applications des recherches est devenu un enjeu éthique majeur. Ne pas considérer toute avancée technique comme un progrès est une nécessité absolue lorsque certaines d'entre elles contribuent à dégrader la qualité de la vie et de la santé d'une partie de l'humanité et à creuser les inégalités. Cette démarche éthique conduit à repenser la notion même de progrès dans une optique de partage et de co-développement.

La production, la diffusion et le partage accrus des connaissances sur les relations entre l'humanité et la nature sont essentiels au débat public, lui-même indispensable à l'élaboration collective des choix de société, afin que les politiques publiques, et les choix économiques, technologiques, voire sociétaux prennent en compte la crise écologique et ses conséquences humaines.

2- Dimension juridique.

Les relations juridiques entre l'homme et la nature se sont d'abord structurées autour du droit de propriété. Aujourd'hui, les progrès en termes de droit sont ceux qui amènent à considérer des ressources naturelles indispensables, dont l'air, l'eau – et en particulier la qualité de l'air et de l'eau – comme des « biens communs », dont chacun est responsable et bénéficiaire sans pour autant en être propriétaire.

³ Ainsi, des études indiquent que 80% des victimes du cyclone Sidr au Bangladesh, en 2007 étaient des femmes et des filles.

Les questions liées à l'environnement nécessitent de développer et d'amplifier les démarches collectives de régulation internationale, dans tous les secteurs des sociétés, et notamment dans les domaines économiques et industriels⁴. Les lois et traités devraient donc prendre en compte l'ensemble des dimensions éthiques permettant un accès équitable à ces « biens communs » essentiels au développement, au respect des droits fondamentaux et à la santé de l'humanité.

3- Un développement équitable et durable.

Actuellement, une partie importante de l'humanité n'a pas accès à la nourriture, à l'eau potable et aux soins, alors que 20 % de l'humanité contrôlent, gèrent et consomment 80 % des ressources ! Une politique de développement durable qui continuerait de ne pas prendre en compte sa dimension équitable pérenniserait cette tragédie.

Les pays émergents doivent bénéficier des technologies les plus innovantes dans les domaines des énergies propres et renouvelables, et d'une aide massive leur permettant de protéger la santé humaine et de préserver leur environnement naturel, dans le respect des droits fondamentaux des personnes. Il importe également de reconnaître et de promouvoir les acteurs à même d'initier et de consolider ces changements, et notamment les femmes, actrices essentielles du développement durable, qui paient aujourd'hui le plus lourd tribut à la crise écologique.

Il est indispensable que les pays riches du Nord cessent de délocaliser leurs déchets industriels polluants en les faisant retraiter par les pays pauvres du Sud, contribuant ainsi de manière importante à la pollution de ces pays. Dans l'intérêt de tous, une mutation importante et un profond changement des modes de vie sont indispensables dans les pays développés pour accompagner avec efficacité l'ensemble de ces démarches.

Pour le CCNE, l'acuité des problèmes écologiques nécessite de repenser nos relations au sein de l'humanité, et celles de l'humanité au sein de la nature, en élaborant de nouveaux concepts de solidarité, de responsabilité et d'équité, dans une démarche d'anticipation et de prévention privilégiant la préservation des ressources naturelles au bénéfice de l'ensemble de l'humanité.

Il y a urgence à intensifier les efforts de l'humanité pour réduire les inégalités entre les pays et entre les personnes au sein d'un même pays, en adoptant des mesures qui préservent le bien-être humain et protègent l'environnement, au delà de sa seule composante climatique.

Dans ce contexte, le CCNE a engagé une démarche auprès de l'ensemble des comités nationaux d'éthique dans les domaines des sciences de la vie et de la santé qui se réuniront lors de leur sommet mondial, en mars 2016, pour promouvoir une réflexion éthique internationale à la hauteur de ces enjeux.

6 novembre 2015

⁴ Les impératifs de contrôle du respect, par les différentes parties prenantes, des normes et des lois relatives à la protection de l'environnement nécessitent désormais des mécanismes transparents, évaluables et contrôlables par des organismes indépendants à l'abri des conflits d'intérêts.